Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Proposition d'indemnisation suite sinistre catastrophe naturelle

---
Par Albert41

Bonjour,

Suite à un sinistre (catastrophe naturelle) déclaré en aout 2019, l'expert a transmis à notre assureur son rapport définitif avec deux devis réparatoires (2 phases de travaux sont prévues) en mai 2023. À partir de cette date, malgré de multiples relances, nous n'avons plus eu de suivit de dossier. Nous avons appris par l'expert que l'assureur avait demandé à ce que le dossier lui soit de nouveau envoyé en mars 2024.
Nous recevons cette semaine la proposition d'indemnisation de notre assureur qui se base sur les devis d'aout 2022 et mai 2023. Notre assureur évoque, pour justifier ce retard, une anomalie technique ayant entrainé la réception du rapport uniquement en mars 2024 (presque un an après le premier envoi !) et un allongement du temps de traitement dû à un très grand nombre de dossiers à traiter.
Les devis n'étant bien évidemment plus valables auprès des sociétés, sommes-nous en droit de demander à l'assureur qu'il réévalue son indemnisation sur la base de devis actualisés et non les anciens qui datent de plus de deux ans pour le premier et presque un an et demi pour le second ?
De plus, les travaux doivent être réalisés en deux temps : une phase de "consolidation structurel" (objet du 1er devis) et un an plus tard, si aucune anomalie n'est détectée, une deuxième phase "d'embellissement" (2e devis). Le deuxième devis ne sera plus d'actualité à cette date, pouvons-nous demander à ce que l'indemnisation tienne compte de l'évolution des prix dans la mesure où le délai qui sépare les deux phases est demandé par l'expert et la société réalisant la première phase des travaux ?

D'avance merci pour votre attention et votre retour.